

MENACE SUR LE SYSTÈME DE QUOTA DE CONGÉS DE MALADIE : AJOUTER DES SOUCIS FINANCIERS AUX PROBLÈMES DE SANTÉ ?

Vous le savez certainement : l'Arizona a annoncé vouloir réformer en profondeur le système de quota de congés de maladie des fonctionnaires et le remplacer par un système calqué sur celui du secteur privé.

Ce n'est qu'une petite phrase dans l'accord de gouvernement : *à l'avenir, il ne sera plus possible d'épargner des jours de maladie.*

Pour justifier cette décision, Jan Jambon qualifie ce système d'« archaïque ». Il affirme même qu'il permettrait à certains fonctionnaires – ceux qui n'ont pas souvent été malades – de partir à la retraite deux ans plus tôt.

Une fois de plus, le ministre utilise une méthode trop familière à son parti et à certains responsables politiques de l'Arizona : user de clichés, entretenir les préjugés, jeter le discrédit sans le moindre argument concret. Une communication indigne d'un responsable politique, qui jette l'opprobre sur des milliers de fonctionnaires, sans preuve ni dossier solide à l'appui.

À l'UNSP, nous refusons cette logique de soupçon généralisé. Quand nous parlons de fraude fiscale, c'est sur base de chiffres officiels, du rapport annuel du SPF Finances.

Le ministre, lui, préfère les insinuations.

Nous avons donc fait ce qu'il aurait dû faire : analyser les **chiffres réels, issus du rapport officiel du MEDEX**. Et ces chiffres sont clairs.

ABSENTÉISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LES FAITS, PAS LES FANTASMES

Précision de langage

Pour commencer, une petite précision de langage nous semble importante.

L'expression « congé de maladie » choque parfois. *Être malade, ce n'est pas un congé*, entend-on ainsi.

Toutefois, cette expression est correcte. La confusion provient du fait que nous associons les termes « congé » et « vacances ».

Un congé est, selon le dictionnaire Larousse, l'autorisation accordée à un salarié de cesser le travail ; période pendant laquelle il y a interruption de travail à l'occasion d'une fête, de vacances, d'une maladie, etc. On peut donc bien parler de congé de maladie, de congé politique...





Préambule

Les chiffres donnés ci-dessous sont directement tirés du rapport « L'absentéisme pour maladie chez les fonctionnaires fédéraux en 2023 » réalisé par le MEDEX, le dernier rapport en date.

LES FONCTIONNAIRES SONT PLUS ABSENTS QUE LES SALARIÉS DU PRIVÉ ? FAUX.

Les données le prouvent : **le taux d'absentéisme est systématiquement plus élevé dans le privé** que dans la Fonction publique fédérale.

	Medex	Securex
2014	5,71 %	6,06 %
2020	6,53 %	7,21 %
2023	6,71 %	8,21 %

Même constat sur les durées des absences : à chaque catégorie (courte, moyenne, longue), le secteur privé affiche des chiffres plus élevés.

LES FONCTIONNAIRES STATUTAIRES SONT PLUS SOUVENT ABSENTS POUR MALADIE QUE LEURS COLLÈGUES CONTRACTUELS ? FAUX.

Le taux d'absentéisme est même plus élevé chez les agents contractuels.

Notre but n'est évidemment pas ici d'opposer statutaires et contractuels.

Nous voulons répondre aux insinuations du ministre Jambon, selon lesquelles les fonctionnaires statutaires profiteraient du système actuel de quota de congés de maladie.

Si c'était le cas, le taux d'absentéisme serait plus élevé chez les fonctionnaires statutaires que chez leurs collègues contractuels.

Or, ce n'est pas du tout ce qui se passe : si la fréquence moyenne d'absence est quasi identique entre statutaires et contractuels, la durée moyenne des absences chez les fonctionnaires contractuels est nettement plus élevée que chez les fonctionnaires statutaires.

Statut	Fréquence moyenne	Durée moyenne d'une absence	Durée d'absence moyenne par fonctionnaire malade	Durée d'absence moyenne par fonctionnaire
Statutaire	1,9	6,3	25,6	16,0
Contractuel	2,0	7,9	34,0	20,8

Loin de confirmer les accusations du ministre, ces chiffres les contredisent.

DE NOMBREUSES ABSENCES INJUSTIFIÉES CHEZ LES FONCTIONNAIRES ? FAUX.



En 2023, 99,08 % des absences pour maladie contrôlées par MEDEX étaient justifiées.

Seulement 0,29 % d'entre elles ont été déclarées injustifiées, et 0,63 % ont dû être écourtées.

Une réforme basée sur des fantasmes, pas des faits

Oui, le système de quota est un avantage pour les fonctionnaires. Et alors ? Le privé en a d'autres : assurance revenu garanti, primes, plans de pension complémentaires... Faut-il les supprimer aussi ?

En quoi soutenir financièrement son personnel malade est-il archaïque ?

Un fonctionnaire malade basculerait plus rapidement vers une rémunération réduite à 60 %.

En cas de cancer, de burn-out ou même de grossesse compliquée, ce sont **des agents en détresse qui seraient fragilisés**. On parle ici de situations réelles, pas d'abus fantasmés.

Des abus ? Réellement ?

Puis, soyons clairs, les chiffres officiels sont limpides : il y a très peu d'abus...

Plus de 99 % des absences pour maladie ont été déclarées justifiées après un contrôle du MEDEX. Et pourtant, on va pénaliser tout le monde...

À l'UNSP, nous ne sommes pas naïfs : oui, il y a certainement quelques abus, comme partout...

Mais on ne peut pas remettre tout un système en cause pour quelques abus. Car, dans ce cas, il y aurait tellement de réformes à entreprendre dans le monde politique...

Et si abus il y a, pourquoi les contrôles du MEDEX n'y remédient-ils pas ???

Une réforme contre-productive

Aujourd'hui, vu la charge de travail, le manque de personnel, la pression des statistiques, et les délais à respecter, de nombreux agents viennent travailler alors qu'ils sont malades. Ils sont conscients de la nécessité de préserver leurs jours de maladie pour des situations plus graves.

Supprimer cette réserve, c'est **encourager l'absentéisme immédiat**, sans effet tampon, avec toutes les conséquences que cela implique sur les délais légaux, la charge de travail et la qualité du service.

Témoignages : quand la maladie frappe, le système protège

Parce que cela peut arriver à chacun d'entre nous... Voici des témoignages réels qui montrent l'importance vitale de ce système :

Atteint d'un cancer agressif, j'ai été absent 14 mois. Sans mon quota de jours de maladie, ma famille aurait sombré financièrement.

À 44 ans, un infarctus m'a cloué au lit. Grâce à mes jours de maladie, j'ai pu me rétablir sans stress financier.

Victime d'un arrêt cardiaque, j'ai dû revoir tous mes préjugés sur la maladie. Personne n'est à l'abri.

J'ai pu bénéficier de l'avantage en commençant ma carrière, car j'ai eu la jaunisse et une interruption de plus de deux mois. Comme on accordait (21 jours x 3) sur le début de carrière (pour autant que l'on ne dépasse pas le quota sur les trois premières années), je n'ai pas eu de réduction de salaire. Heureusement, car en début de carrière, on gagne très mal sa vie dans mon niveau.

Ce combat nous concerne TOUS

On justifie la réforme par des soi-disant abus en fin de carrière, mais on supprime aussi le mécanisme en cours de carrière. Cherchez l'erreur !

Avec cette mesure, si par malheur vous êtes frappé par la maladie, vous basculerez beaucoup plus rapidement à un traitement réduit à 60 %.

On pense évidemment au cancer, à la dépression, au burn-out, mais cela peut aussi toucher, par exemple, une femme enceinte obligée de rester alitée à cause d'une grossesse difficile... Par cette mesure, le gouvernement fragilise encore plus les agents malades. Il ajoute les soucis financiers aux problèmes de santé ! Bien loin des soi-disant abus en fin de carrière.

Cette réforme met en péril un mécanisme de solidarité essentiel. Elle remplace la confiance par la suspicion, le soutien par la sanction.

Nous attendons d'un gouvernement qu'il améliore la vie de ses citoyens, pas qu'il la dégrade.

Même si chacun espère ne jamais vivre un tel malheur, nous sommes tous potentiellement concernés !

Et nous, à l'UNSP, **nous nous battons pour préserver ce droit fondamental.**

**Ensemble, défendons un système juste, humain, et nécessaire
Contre les préjugés. Pour les faits. Pour nos droits.**